

PIECES JUSTIFICATIVES JOINTES AU DOSSIER

cochez les cases correspondantes, absence de pièces justificatives entraînera la perte de bonifications

SITUATION FAMILIALE OU CIVILE

(Joindre en fonction de votre situation)

- Pour les demandes de rapprochement portant sur la résidence privée, (facture EDF, quittance de loyer, copie du bail).
- Attestation de la résidence professionnelle et de l'activité professionnelle du conjoint (CDI, CDD sur la base des bulletins de salaires ou des chèques emploi service, sauf si celui-ci est agent du ministère de l'éducation nationale). En cas de chômage, il convient en plus de fournir une attestation récente d'inscription au Pôle emploi et de joindre une attestation de la dernière activité professionnelle, ces deux éléments servant à vérifier l'ancienne activité professionnelle du conjoint.
- Pour les contrats d'apprentissage, joindre une copie du contrat précisant la date d'entrée en vigueur de celui-ci et sa durée.
- Les certificats de grossesse délivrés au plus tard le 1^{er} janvier 2015 sont recevables à l'appui d'une demande de rapprochement de conjoint. Pour bénéficier de cette disposition, l'agent non marié doit joindre une attestation de reconnaissance anticipée avant le 1^{er} janvier 2015.
- Extrait de l'acte de naissance de l'enfant précisant la reconnaissance par les deux parents (si l'agent n'est pas marié).
- Photocopie du livret de famille, extrait d'acte de naissance de l'enfant.
- Attestation du tribunal d'instance établissant l'engagement dans les liens d'un pacte civil de solidarité et obligatoirement :
 - Pour les PACS établis avant le 1^{er} janvier 2014, l'avis d'imposition commune année 2013.
 - Pour les PACS établis entre le 1^{er} janvier et le 1^{er} septembre 2014 une déclaration sur l'honneur d'engagement à se soumettre à l'obligation d'imposition commune signée par les deux partenaires.
- Pour l'autorité parentale unique, en plus de la photocopie du livret famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce officielle attestant de la résidence de l'enfant, joindre, le cas échéant pour les personnes divorcées ou en instance de divorce, la décision de justice confiant la garde de l'enfant. Pour la garde conjointe ou alternée joindre en plus toutes pièces attestant de la domiciliation des enfants.
- Pour la résidence de l'enfant, en plus de la photocopie du livret de famille ou de l'extrait d'acte de naissance ou de toute pièce officielle attestant l'autorité parentale unique, joindre les justificatifs et les décisions de justice concernant la résidence de l'enfant, les modalités d'exercice du droit de visite ou d'organisation de l'hébergement.
- Toute pièce justifiant le centre des intérêts matériels et moraux (CIMM) pour les demandes de mutation dans les académies de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique, de la Réunion et dans le département de Mayotte.

SITUATION ADMINISTRATIVE

Joindre les photocopies des **arrêtés justifiant** la demande et les bonifications éventuelles (**exemple** : stagiaire précédemment fonctionnaire titulaire d'un autre ministère, **réintégration dans l'académie d'origine**, etc....)

**ATTESTATION A REMPLIR OBLIGATOIREMENT
PAR LE CHEF D'ETABLISSEMENT**

Je soussigné, chef d'établissement, certifie que :

M, Mme,

Exerce en 2014/2015 dans mon établissement.

Je certifie avoir porté à sa connaissance la note de service annuelle concernant les mutations, publiée au Bulletin Officiel de l'éducation nationale du 13 novembre 2014, et avoir vérifié la présence de l'ensemble des pièces justificatives jointes par cet agent à son dossier.

Nombre de pièces justificatives jointes au dossier :

Timbre de l'établissement

A,

le

Signature

N° de téléphone :